

Conditions générales de vente

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par Yelloh! Village, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient Yelloh! Village, que si Yelloh! Village les a acceptées, ce que Yelloh! Village est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Yelloh! Village propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Yelloh! Village se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du village.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping

- Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Location

- Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 8 places selon le type de locatifs et le village.
- Les campings Yelloh! Village se réservent le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Frais de réservation

- Yelloh! Village offre les frais de réservation sur les locations. Pour ce qui est des emplacements de camping, ils sont offerts selon les villages (voir les pages Tarifs des villages).

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2009. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse (voir ce que nos prix comprennent sur la première page des tarifs).
- Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes (voir les pages Tarifs des villages).

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au village. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au village.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au village.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

- Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le même Yelloh! Village.
- En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait de Yelloh! Village

En cas d'annulation du fait de Yelloh! Village, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès de votre Yelloh! Village. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous.

Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant la date de début de séjour : l'acompte versé sera conservé par le village.
- Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : 100 % du montant du séjour sera conservé par le village.

VOTRE SÉJOUR

1. Arrivée

- Selon les villages et les périodes, les jours d'arrivée sont variables (se reporter aux conditions particulières de chaque village).
- Hébergements locatifs : Le jour de votre arrivée dans le Yelloh! Village, vous serez accueilli à partir de 17h00, et à la remise des clefs de votre location, une caution vous sera demandée.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le village décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Départ

- Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

- Hébergements locatifs : Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 55 € TTC vous sera demandé (voir la page Tarifs de chacun des villages).
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés dans certains Yelloh! Village moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

LITIGE

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping.

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du village concerné ou à Yelloh! Village dans les 30 jours suivants la fin du séjour.

RESPONSABILITÉ DE YELLOH! VILLAGE

Le client reconnaît expressément que Yelloh! Village ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet de Yelloh! Village concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet de Yelloh! Village sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par les villages Yelloh! et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Yelloh! Village comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Yelloh! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Yelloh! Village en fonction de vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

YELLOH! VILLAGE

BP 68

F - 30220 AIGUES-MORTES

Garantie ou assurance annulation

Les frais d'annulation peuvent être couverts par les garanties annulation proposées par le village, pour un montant de **10 € TTC par séjour pour l'emplacement de camping ou de 2 € TTC par nuit pour le locatif.**

Avant votre départ, si l'un des événements suivants survient :

- maladie grave, accident grave ou encore décès atteignant un membre de votre famille,
- complications de grossesse avant le 7^e mois,
- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence,
- licenciement économique,
- accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour,

- annulation ou modification des dates de congés par l'employeur.

Vous serez remboursé de :

- l'acompte de 25% (hors frais de réservation éventuels et frais d'assurance) en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30^e jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation.
- 100% du montant versé (hors frais de réservation éventuels et frais d'assurance), en cas d'événements survenant moins de 31 jours avant cette date.

Pendant votre séjour, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

En cas de sinistre

Dans les 24h, avertir le camping par écrit (LRAR), dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ. Dans les 48h, avertir l'assureur en apportant la preuve écrite du sinistre.

10 € TTC par séjour pour l'emplacement de camping

2 € TTC par nuit pour le locatif